

N°2024-05/44B

Objet : CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS – PARCELLES AM 251 ET AM 271.

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 mai, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle Escaró à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	9
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	8		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Jean ROMEO, Louis SALA.

Absent excusé : Nathalie PINEAU.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Jean-Jacques THIBAUT donne pouvoir à Thierry DEL POSO.

Secrétaire de séance :

Jean ROMEO

Date de convocation : 30 avril 2024

Le Président expose à l'assemblée,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Sud Roussillon adoptés en application de l'article L 5214-16 du CGCT,

Vu le Projet de Territoire de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Considérant que dans le cadre d'un raccordement de production d'électricité pour une centrale photovoltaïque située à l'arrière de la station d'épuration de Saint-Cyprien, ENEDIS sollicite de la CCSR qu'elle lui concède une servitude de passage pour son réseau, sur les parcelles cadastrées AM 251 lieudit d'Alénia et AM 271 lieudit Camp Del Carter, dont l'EPCI est propriétaire.

Considérant qu'il est de l'intérêt de la CCSR en tant que propriétaire de la station d'épuration de Saint-Cyprien, de garantir le raccordement en électricité de l'installation et donc d'accorder la servitude sollicitée qui sera portée au relevé cadastral des parcelles concernées,

LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

☞ **ACCEPTÉ** les termes de la convention de servitude avec ENEDIS telle que ci-annexée,

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention et tous documents utiles en application de la présente délibération,

☞ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20240515-2024-05-44B-DE
Date de télétransmission : 17/05/2024
Date de réception préfecture : 17/05/2024

Pour extrait conforme
Le Président

